



7 avril 2012

**Pétition des Amis de ReSPUBLICA, de l'Association
Des Libres Penseurs de France, du REP et de l'Ufal**

« Les soussignés demandent aux candidats aux prochaines élections présidentielles et législatives qu'ils s'engagent précisément et clairement sur les mesures qu'ils entendent prendre pour une application pleine et entière du principe de laïcité, en Alsace-Moselle comme dans les autres territoires de la République qui y dérogent encore »

11.04.2012

Le Monde.fr |

Contrôles au faciès

Point de vue (extrait) Par Didier Fassin, professeur à l'Institute for Advanced Study de Princeton et à l'Ecole des hautes études en sciences sociales de Paris

« Le 11 avril, un événement doit se produire au tribunal de grande instance de Paris : quinze personnes assignent en justice le ministre de l'intérieur pour avoir été victimes de vérifications d'identité discriminatoires par les forces de l'ordre. Ces discriminations, affirment-ils, portent sur leur origine : s'ils ont été contrôlés et souvent fouillés sans raison, c'est parce qu'ils sont "Noirs" ou "Arabes". Or, non seulement les discriminations raciales sont condamnées par la loi, le principe d'égalité étant inscrit dans la Constitution, mais les contrôles d'identité et les fouilles corporelles sont aussi encadrées par le Code de procédure pénale : on ne peut pas arrêter une personne dans la rue, lui demander ses papiers et lui faire subir une palpation jambes écartées, sur une simple présomption de culpabilité liée à sa couleur de peau ou à son apparence.

Que cette réalité fasse désormais l'objet d'un débat public et même d'actions judiciaires, la démocratie a beaucoup à y gagner. Notre société a longtemps toléré que certains de ses membres soient traités différemment et qu'à la seule raison de leur origine visible, ils se fassent contrôler dans des lieux publics, pour être soumis à des pratiques dégradantes, injustifiées et illégales. Le moment est peut-être venu de considérer ces pratiques intolérables - et donc condamnables. »

Du temps des rois de droit divin, continuer son chemin et omettre de saluer une procession religieuse relevaient d'un crime. Est-ce qu'être noir ou arabe - ou martien, s'il s'en promène - et croiser en son chemin une force de l'ordre de la démocratie sont-ce signes évidents d'un délit commis loin de là ou se commettant flagrant délit ?

Insupportable ce respect dû à l'autre pour qui le croit autre et qui n'y voit que l'insupportable caricature de soi-même.

12.04.2012

LE MONDE

Ecole : les moyens attribués renforcent les inégalités

Dans son rapport provisoire, la Cour des comptes souligne les inégalités de répartition des moyens d'enseignement sur le territoire. L'Etat Sarkozy a donné plus à ceux qui ont déjà plus et moins à ceux qui cumulent toujours tous les risques de réussite scolaire et sociale moindre. Un favoritisme qui s'est aggravé ces dernières années. Exemples. Pour la rentrée 2011, l'académie de Créteil, qui recevait 3 836 élèves DE PLUS dans le second degré et PERDAIT 426 postes. Celle de Paris scolarisait 1 000 élèves, a obtenu 20 emplois de plus.

"Le système scolaire français se caractérise par l'importance et la persistance des inégalités, au rebours de l'objectif d'égalité des chances fixé par le code de l'éducation."

Faut vraiment y croire avec une foi de charbonnier que nous aurions vécu dans un état de droit, en citoyens égaux en droits et en dignité. Soyons clairs : l'ancien quinquennat donnait encore plus à ceux qui en avait beaucoup - parfois vraiment trop ! - et enlevait toujours beaucoup à ceux qui en avait déjà bien peu car ce peu c'était encore bien trop pour eux...

Souvenons-nous : le président battu prétendait qu'un instituteur ne remplacerait jamais un curé... ou un imam ! L'état Sarkozy et les religions entretenaient encore d'intimes amours à découvrir

12.04.2012

Le Monde.fr

Loin des polémiques politiciennes : les horaires de piscine réservés aux femmes ?

La question des horaires réservés aux femmes dans les piscines publiques n'est pas nouvelle, mais elle a pris un nouvel élan pendant la campagne présidentielle. Et la principale cible de cette croisade a été la maire de Lille et première secrétaire du PS, accusée d'avoir mis en place dans sa municipalité, jusqu'en 2008, des créneaux spéciaux pour les femmes musulmanes...

Au delà des polémiques de basses pensées, les faits.

En 2000, un centre social sollicite Pierre Mauroy, alors maire de Lille, d'attribuer un créneau d'une heure hebdomadaire aux habitantes d'un quartier de Lille pour un programme de lutte contre l'obésité. Très vite, il est étendu à des dames plus âgées et aux habituées d'un atelier d'alphabétisation.

Pour un débat responsable et respectueux donc laïque et citoyen

"Et pourquoi pas pour les hommes obèses, les hommes trop poilus, les femmes trop grandes, les personnes de confession musulmane, de confession juive, puis chrétienne, et une matinée pour les athées aussi... A trop vouloir faire dans la particularité on en oublie ce qui fait notre République : la laïcité et l'égalité notamment. Or, comment promouvoir l'égalité si on propose à côté des horaires particuliers pour certaines personnes ?"

Rokhaya Diallo, militante associative répond : « ce type d'initiative n'est pas antinomique avec la République », Pour elle, l'essence de la République est de garantir la protection des minorités et de ne pas se laisser aller à un "universalisme aveugle" (résultat:70% des habitués des piscines municipales sont des hommes...)

Pour G Vigarello, historien du corps, il n'y a que deux cas de figure qui peuvent justifier la création d'horaires adaptés dans les piscines municipales : les besoins pédagogiques et les besoins sanitaires. Le bien-être psychologique et le respect de l'intimité de personnes en situation de handicap peut être justifié et donner lieu à la mise en place un tel dispositif.

Rokhaya Diallo et Georges Vigarello sont formels sur un point : "Créer des horaires sur des bases confessionnelles est une transgression totale du principe de laïcité."

La laïcité a besoin de connaître précisément de quoi on parle avant de se questionner, s'exprimer, agir. C'est la politesse de l'intelligence et le respect de sa voie.

13.04.2012

LE MONDE

Pour une vraie politique de l'intégration

Par Patrick Gaubert, président du Haut Conseil à l'intégration

Presque tous les candidats à l'élection présidentielle sont convaincus que la maîtrise des flux migratoires est indispensable à une bonne intégration: Le taux de chômage élevé dans notre pays, et la crise financière sont des données structurelles de notre situation..

L'immigration en France est jeune, 32 ans, familiale à 80 %, autant masculine que féminine. Elle a vocation à entrer sur le marché du travail.

Parmi toutes les mesures proposées, voici sur quoi l'auteur met l'accent :

- Le gouvernement soumettra annuellement au Parlement, un plafond maximal d'immigration longue durée séjour.
- Dans des quartiers dégradés « vivent plus de 4 millions de personnes. 52 % sont des immigrés, 64 % en région Ile-de-France. Il s'y développe souvent un entre-soi, parfois communautaire, indifférent au reste de la société, voire, pour les plus jeunes, un rejet violent de tout ce qui est français, même à l'école.Face à cette lente dérive, le programme de rénovation urbaine, qui mobilise 43 milliards d'euros, fait consensus et devrait être prolongé ».
- Assurer une réelle mixité dans l'habitat. Le droit au logement opposable qui ne doit plus être applicable dans ces quartiers afin de ne pas aggraver les problèmes sociaux qu'ils connaissent..
- L'école maternelle, doit être obligatoire dès l'âge de 3 ans ; en CP et CE1 l'apprentissage du français doit être secondé par des mesures d'accompagnement et de soutien.
- Les langues d'origine des élèves s'inscrivent dans le parcours normal de l'enseignement des langues vivantes et non plus faire l'objet de dispositifs désuets .et contre productifs
- Parce que la diversité des origines et convictions est fréquente dans l'école de la République, , l'Etat doit y **appliquer strictement le principe de paix sociale qu'est la laïcité, y compris pour les collaborateurs occasionnels du service public.**
- Dans l'accès à l'emploi, l'Etat doit appliquer résolument une politique d'égalité de traitement.
- Création d'une unique agence de l'intégration et de la cohésion sociale.

Être laïque ne s'arrête pas à crier comme l'orfraie quand ça fait mal mais aussi à être dans la construction de notre humanité.

N'avez-vous pas constaté une profonde dégradation des conditions de survie des hommes. Attention, dangers !

Quant à leur vie...

Faudrait parodier, respectueusement, Saint-Just : l'homme est une idée nouvelle dans le monde.

C'est vrai quoi !

On parle des individus, des catho et des musulmans et des juifs (des identitaires), etc... des travailleurs, des chômeurs, des en-dessous-du-seuil -de-pauvreté (des statistiqué-e-s, même plus des anonymes), du troisième âge etc.

Mais l'homme en tant qu'être-homme, il a disparu des gazettes, « des écrans à diagonale et à franglich » , des trombinoscopes, etc. On a perdu sa tronche en cours d'histoire...

14 avril
Le Monde.fr avec AFP
Imam menacé d'expulsion assigné à résidence

Un imam de Seine-Saint-Denis menacé d'expulsion a été assigné à résidence samedi 14 avril pour des prêches jugés "contraires aux valeurs de la république",

L'intéressé, originaire du Bangladesh, "ne sera pas expulsé dans l'immédiat". "Il possède un statut de réfugié, ce qui interdit pour l'instant son expulsion", a-t-on précisé, ajoutant qu'il avait "la possibilité de se trouver t un autre pays d'accueil".

Le gouvernement avait annoncé début avril avoir ordonné l'expulsion de trois imams radicaux et de deux militants islamistes étrangers, confirmant sa volonté de tolérance zéro à l'égard des islamistes après l'affaire M. Mérah.

Drôle de zig, l'imam ! Il fuit son pays où il est menacé de mort et s'en prend au pays qui lui permet de vivre...

Allez comprendre !

Des temps de Nasser et de Sadate qu'ils jugeaient anté-islamiques, les plus extrémistes des islamiques partaient s'exiler (l'hégire) dans des grottes pour refonder le « pur » islam des origines et de lancer la guerre religieuse à leur pays qu'ils rejetait comme apostat. À mon avis, à réfléchir ensemble, ce genre de religieux n'est pas un demandeur d'asile sincère d'asile politique (eh oui!) mais il se choisit un pays où conduire son hégire le plus loin possible. Faudrait pas qu'il prennent nos pays pour des grottes isolées et désertes.

18 avril 2012
L'Express.fr
Suède : Un gâteau pour dénoncer l'excision fait scandale

Une manifestation culturelle suédoise, destinée à sensibiliser le public à la lutte contre l'excision et les mutilations génitales, a déclenché une véritable polémique dans le pays, Pour un happening, l'artiste suédois d'origine africaine, Makode Linde. a cuisiné un gâteau en forme de femme noire, mafflue, ventruée, fessue.... Les convives étaient invités à se couper une part en commençant par le pubis tandis que l'artiste, dont la tête grossièrement maquillée dépassait du plateau, criait dès que le couteau touchait son "corps".

Mauvais goût, caricatural, ignorant, antiféminisme, racisme, s'indignèrent les militants.
*Quand le mauvais serviteur prétend défendre une bonne cause
mais entend surtout faire parler de lui,
cela donne provocation déplacée, désastre,
vous ne croyez pas ?*

19 avril 2012

Le monde

Un major de gendarmerie suspendu pour son engagement associatif

Voilà qui fait un peu désordre, à quelques jours du premier tour de l'élection présidentielle, et qui relance le débat sur la liberté d'expression des gendarmes.

L'association dont l'officier est un des leaders « Gendarmes et citoyens », une association loi 1901 qui a pour objet de favoriser « *l'expression et l'information des gendarmes et des citoyens sur la situation et le fonctionnement des forces de sécurité* »

52 ans, trente-trois ans de gendarmerie, le major, réputé forte tête a été de nombreux combats pour la défense des conditions de vie et de travail des gendarmes.

La gendarmerie est un corps de la Grande muette.

Citoyens et militaires ? Militaires et citoyens ?

Comment, et jusqu'où, doit leur être ouvert l'accès » à l'expression et à l'information des gendarmes et des citoyens sur la situation et le fonctionnement des forces de sécurité »

Débat citoyen et laïque, non ?

On en parle ? Ça nous concerne tous à plus d'un point de vue ...

19.04.2012

LE MONDE

Conseil de l'Europe : usage abusif de l'isolement dans les hôpitaux psychiatriques français

« Le Comité de prévention de la torture (CPT), organe du Conseil de l'Europe, relève des dysfonctionnements dans les unités de psychiatrie qu'il a visitées: port systématique du pyjama, patients en hospitalisation libre accueillis en pavillon fermé et, souvent, recours abusifs à l'isolement et à la contention.

Le Comité a ainsi constaté que les détenus transférés à l'hôpital pour des soins étaient "presque systématiquement" mis en chambre d'isolement dans les services de psychiatrie générale, toute la durée de leur séjour, et le plus souvent sous contention complète (bras, jambes, abdomen immobilisés) pendant les premières quarante-huit heures, voire jusqu'à la fin. Une mesure dictée pour des raisons de sécurité, et non par leur état clinique, »

Dans un hôpital du Val-de-Marne, en psychiatrie générale, la moitié des dossiers examinés par le CPT bénéficiaient d'une "autorisation générale" de mise en isolement donnée au préalable au personnel par les médecins. Le rapport note également une surveillance hétérogène des patients à l'isolement, avec parfois des rondes toutes les deux ou trois heures: "Il est peu étonnant qu'un certain nombre de patients se soient plaints d'avoir fait l'expérience de situations humiliantes", note le CPT, citant des difficultés d'alimentation et des incontinences urinaires et fécales.

Le rapport critique aussi la mise en isolement en attendant un placement en unité pour malades difficiles, pendant des périodes pouvant aller jusqu'à six mois, souvent sous contention complète.

Est-ce encore une de plus, une de trop, une exception, hypocrite, à l'état de droit sous lequel, citoyens sommes censés vivre ? La qualité humaine d'une société ne se lit-elle pas, crûment, dans les conditions où elle abaisse et cadenas ses damnés ? N'est-ce pas un déni à l'égalité en droit (donc en droitS) et en dignité de tous les hommes auquel, nous laïques, sommes viscéralement redevables....

20.04.2012

Le Monde.fr

Les handicapés mentaux commencent...à user de leur droit de vote

400 000 HANDICAPÉS MENTAUX EN ÂGE DE VOTER

En 2005 que la loi handicap a octroyé le droit de vote aux personnes sous tutelle, en majorité des handicapés, après consultation d'un juge. Avant cela, ces personnes ne jouissaient plus de leurs droits civiques, comme les criminels s criminels

La loi sur la protection juridique de janvier 2009 simplifie l'accès à ce droit. Jusque là, la norme était l'interdiction que le juge saisi pouvait toujours lever. . Désormais, les personnes sous tutelle conservent leur droit de vote et c'est au juge de requérir une interdiction.

Cette présidentielle est pour eux une première. Tous peuvent y participer : ils sont des citoyens. Mais ils ont conscience de leur handicap et savent qu'ils ont besoin d'être accompagnés."

Antoine, par exemple ne sait pas lire, pas écrire... "On discute beaucoup de politique dans la famille", dit sa mère. Mais est-ce suffisant ?

"Grâce au vote, on montre que l'on a des opinions politiques. En France, on n'ose pas dire qu'on ne sait pas, mais il n'y a pas que les déficients mentaux qui ne comprennent pas tout aux programmes des candidats à la présidentielle". *(en dehors des gouvernants politiques – et encore ! -, je ne sais pas si quelqu'un d'autre en sait assez pour se prononcer en connaissance de cause : nous sommes gouvernés par le silence, le bavardage et le langage codé)*

Mais il faut aux handicapés mentaux un apprentissage à la citoyenneté pour les [aider](#) à intégrer concrètement la société. On commence seulement à organiser cet enseignement dans les établissements spécialisés. L'association « Vie citoyenne », rassemblant des établissements spécialisés, s'y est investie en lançant ses « ateliers citoyens."

« L'objectif dit-elle, n'est pas forcément qu'ils aillent voter à la présidentielle, car tous ne comprennent pas les enjeux. On leur fait seulement prendre conscience qu'ils ont des droits et des devoirs civiques."

Les avancées de la loi de 2009 sont-elles suffisantes: un juge peut toujours priver les personnes sous tutelle de ce droit."

La laïcité pense et agit pour une société citoyenne pleinement harmonieuse dans toutes ses nuances individuelles pour que chacun réalise, en les vivant, ses qualités humaines dans ses potentialités accessibles.

Ce qu'on permet au plus démunis d'entre nous accroît les vertus de tous et la société est vivante, c'est à dire ouverte sur elle-même et sur chacun et chacune dans l'une égale dignité

22/04/2012

20Mn

Le prêtre a parlé des élections pendant la prière universelle

En fin de matinée dans le quartier Jourdain à Paris, bobos et paroissiens n'avaient que les élections à la bouche... Pendant le service, le prêtre a parlé des élections et appelé à prier pour que le pays soit éclairé pas seulement par la sagesse des hommes mais en plus par la sagesse divine. Le prêtre précise: «Le monde doit être éclairé par la sagesse divine, c'est la Bible qui le dit.» Lui a voté «Ce serait une faute morale que de ne pas voter»... *et: «Un chrétien vote bien quand il a prié avant.» !*

L'hostie avant voter... on s'exprime plus clairement et plus librement lbouche pleine, tête baissée, et genoux

Cléricalisme : le fonctionnaire d'un culte qui tient à confondre intime foi et expression de l'intérêt général

27.04.2012

Le Monde.fr |

Miss Black France, un concours de "beautés noires » à polémiques

Pour l'organisateur de l'événement, il essayait juste de valoriser les belles filles noires car on ne les voit pas assez dans les médias et sur les couvertures des journaux." C'est du militantisme esthétique."

Bon, on va pas épiloguer... question goûts et couleurs, la sagesse est le silence... Mais tout de même traiter de « filles » des femmes ça en dit, peut-être long, sur le mental de l'esthète entrepreneur en « noiritudes » puisqu'il y en a plusieurs des beautés noires à décliner en versions à venir aux choix !

*Et pourquoi pas, hein, aussi une Miss Panard France ?
C'est vrai quoi, les petons aussi ont leur beauté ignorée...
Et ça aurait de la gueule !
Y en a, au moins un, pour qui se serait le grand pied..*

27/04/201

Collectif laïque des 17

Collectif de personnalités de générations et d'horizons différents

Pour une République indivisible, laïque, démocratique et sociale avec François Hollande

Pour un indispensable le ressourcement de la République à ses fondamentaux, réellement indivisible, laïque, démocratique et sociale selon les termes de l'article premier de la Constitution.
La République est de moins en moins sociale....

La République est de moins en moins démocratique...

La République est de moins en moins laïque. Les discours de Latran et de Ryad du Président sortant, attribuant davantage de mérite au prêtre qu'à l'instituteur, ses hymnes à une "laïcité positive" qui ne vise qu'à vider la laïcité de son contenu, l'aggravation de la législation qui met écoles publiques et privées à parité en matière de financement public, la reconnaissance des diplômes universitaires du Vatican, la mise en place de commissions départementales de la liberté religieuse sous l'autorité des Préfets qui introduisent les autorités religieuses dans la vie politique ..., parmi tant d'autres mesures, attestent une volonté de "toiletter" et à défaut de contourner la loi de séparation des églises et de l'Etat. François Hollande a pris la mesure du péril en annonçant qu'il prendra l'initiative d'introduire dans la Constitution les principes de la loi de 1905. Les républicains ne peuvent que s'en réjouir car cette disposition permettrait de donner une force juridique supplémentaire au principe de séparation selon lequel "la République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte" (article 2 de la Loi de 1905). Ainsi la République retrouverait le sens d'une laïcité sans qualificatif, clé de voûte de la citoyenneté. Au-delà, il conviendra d'engager une réflexion collective afin que l'ensemble des territoires de la République, métropole et Outre-mer, rentrent progressivement dans la loi commune en matière de laïcité.

La République enfin est de moins en moins indivisible. Ses principes garantissent à chacun la liberté de choisir... Cette liberté individuelle ne saurait être détournée pour légitimer un système de droits différents selon les communautés. La République n'est pas constituée de communautés aux droits différents mais de personnes libres et égales en droits. La Loi commune s'impose à tous.

L'évolution des dernières années est inquiétante, notamment lorsqu'au nom de traditions spécifiques, certains contestent de fait l'égalité des droits entre hommes et femmes ou plaident en faveur d'un différencialisme menaçant pour la citoyenneté. Dans l'autre sens, le détournement de la laïcité par l'extrême-droite et certains courants populistes stigmatisant les citoyens de confession musulmane, le retour de la notion de "français de souche"... Le discours de Grenoble en juillet 2010 à propos de certains Français d'origine étrangère a contribué à cette dérive populiste. .

La République est blessée. Pour trop de nos concitoyens, le mot "République" ne résonne plus comme l'idéal d'une société plus juste «

Question couvre-chef, le Chevalier de la Barre s'y entendant, ce long extrait en forme de chapeau. Bas...

Le texte en sa totalité et la liste des signataires en leur entier sont sur le site du Huffington Post :

[*Pour une république indivisible, laïque, démocratique et sociale avec François Hollande*](#)

28 avril 2012

Blog-revue de Catherine Kintzler

F. Hollande : un coup de pouce pour une république laïque

« République démocratique et sociale, N'EN DOUTONS PAS - en tout cas plus démocratique et plus sociale que celle que nous connaissons actuellement Indivisible, mmouais : il faudra peut-être activer un peu.

Mais laïque... ? Est-ce si sûr quand on lit la déclaration de FH aux Dernières Nouvelles d'Alsace du 13 février dernier où il assure que les dispositions concordataires de 1801 jouiront d'une « reconnaissance constitutionnelle » ?

« Il faudra plus qu'un petit coup de pouce pour colmater l'ouverture de ce boulevard vers une destruction programmée de la laïcité ».

29 AVRIL 2012

LE MONDE

Google poursuivi pour les suggestions de son moteur de recherche

Des associations françaises (UEJF, J'accuse!, AIPJ, SOS Racisme et le MRAP) attaquent en justice Google pour que le moteur de recherche cesse de lier automatiquement le mot "juif" au nom de personnalités (monde de la politique, des médias ou des affaires) faisant l'objet de requêtes d'internautes.

Pour les associations, Google Suggest enfreint la loi réprimant la constitution de fichiers ethniques.

02.05.2012

Le Monde.fr avec AFP

Manifestation de scientologues contre "l'endoctrinement des magistrats"

Une très grosse centaine d'entre eux ont dénoncé la nouvelle session 2012 de formation des magistrats sur les "*dérives sectaires*" qui conduirait à leur endoctrinement par Miviludes. La Mission leur a répondu « "les sessions de formation ne stigmatisent aucun mouvement, mais visent à caractériser l'infraction d'abus de faiblesse et comment l'appréhender en droit et en pratique".

Petit rappel. En février, l'Eglise de scientologie a été condamnée en appel pour "*escroquerie en bande organisée*". Elle a été condamnée à 400 000 et 200 000 euros.d'amendes.

«église » de scientologie = escroqueries en bande organisée pour la cour d'appel et Miviludes dit pratiques sectaires. On vous fait un paquet offrir ? ?

3 mai .2012

LE MONDE

Laïcité: le candidat PS ne veut "aucune dérogation"

A l'issue d'une campagne présidentielle marquée par l'irruption de thèmes religieux -sur l'islam en particulier-, le candidat socialiste a donné plus de gages au camp laïque qu'aux représentants des cultes. Il a aussi évité de réagir vivement aux polémiques, celle sur le halal

Hollande a promis que "sous [sa] présidence" il n'y aurait "aucune dérogation en matière de laïcité", "aucun horaire pour les femmes dans les piscines ni de viande halal dans les cantines". que la loi Carle sur le financement des écoles privées par les communes sera réécrite.

Quant au droit de vote des étrangers, il l'a justifié ainsi: "*Il y a des Français de culte musulman qui ne font pas de revendications communautaires, pourquoi les étrangers le feraient?*"

Partisan d'une laïcité qui "libère et protège", il précise "Les religions doivent rester à leur place. Le respect de la liberté de conscience contribue au vivre ensemble. En revanche, quand les expressions religieuses tentent l'espace public, le risque existe du différentialisme*", .

Début mars, Hollande a reçu les religieux, préoccupés par ses propositions sur la loi de 1905, le mariage homosexuel ou la fin de vie .L'hypothèse d'une nomination de M. Valls, attaché à une stricte laïcité, inquiète déjà le culte musulman.

*Selon [P. Tévanian](#) (La mécanique raciste) , «Ce terme désigne toutes les idéologies qui se fondent sur des différences réelles ou imaginaires pour justifier une différence dans les droits reconnus aux uns et aux autres. Le discours différentialiste se présente toujours comme la valorisation d'une différence (par exemple la différence des sexes, ou la différence culturelle) et comme la volonté de la "préserver".»

4 mai 2012

Le Monde.fr

Belgique un islamiste condamné pour "incitation à la haine"

Le porte-parole de l'organisation islamiste radicale Sharia4Belgium avait appelé en décembre 2011 à faire flotter un drapeau islamique sur le palais royal de Laeken.

Il s'était déjà fait connaître en appelant à l'instauration de la loi coranique, à la destruction de l'atomium de Bruxelles, par ses propos homophobes, en tentant d'organiser des manifestations contre la loi belge interdisant le port du voile intégral dans la rue.

Sans oublier qu'en mai 2010, avec le britannique Choudary, il avait enjoint les musulmans à rejoindre les rangs des djihadistes armés.

Le 4 mai, la justice belge a condamné son à deux ans de prison, dont un ferme pour "incitation à la haine envers les non-musulmans".

Ces mouches du coche pour qui penser est haïr et qui pensent qu'on ne hait jamais assez. Pour elles, et sans risque pour leur personne en nos pays, la mort violente de l'autre est signe suprême de la vérité. Leur engagement n'a de « valeur » que là où elles mettent en péril leur vie, pas dans l'espace public de nos pays démocratiques et laïques.

11 mai 2012

Source: Danger Room, Wired.com

ÉCOLE DE GUERRE La « guerre totale contre l'islam » enseignée au Pentagone

Le plus haut gradé de l'armée américaine, le chef d'état-major interarmées, Martin Dempsey a condamné l'enseignement d'un professeur du département de la défense, qui prônait "*la guerre totale contre l'islam*". Ce cours facultatif, dispensé depuis 2010 à des officiers par un professeur du collège interarmées de Norfolk, en Virginie, considérait en détail la possibilité d'atomiser les villes saintes de La Mecque et de Médine, à la façon "Hiroshima".

Propos insupportables, académiquement non valides, contraires aux valeurs US.

Le professeur a été suspendu :

L'an dernier, une affaire similaire avait frappé le FBI. Un document expliquait que les musulmans américains "*mainstream*" étaient "*susceptibles d'être des sympathisants terroristes*". La Maison Blanche avait alors demandé à toutes ses forces de sécurité, militaires et civiles, de passer en revue leurs formations au contre-terrorisme.

dimanche 13 mai 2012

AFP

Lyon : 4 à 500 catholiques en cortège contre l'avortement avec le soutien de l'archevêché...

...pour protester contre les projets du nouveau président de la République tels l'ouverture d'un centre IVG dans tous les centres hospitaliers ou l'évolution de la loi sur la fin de vie,

15.05.2012

Le Monde.fr

Police : pourquoi le super-fichier TAJ inquiète

Dimanche 6 mai, à quelques heures de la défaite de son grand homme, C. Guéant a fait publier au Journal officiel le décret portant création du TAJ (Traitement d'Antécédents Judiciaires).

Ce fichier listera toutes les personnes soupçonnées de crimes, délits et contraventions les plus graves... et et leurs victimes présumées. Durée de conservation : pour les victimes, 15 ans maximum ; pour les individus soupçonnées, de 5 à 40 ans .

Nom, prénom, état civil, date et lieu de naissance... et et aussi possiblement, origines raciales, ethniques, opinions politiques, philosophiques, religieuses, appartenance syndicale, données relatives à la santé, à la vie sexuelle !

Ce fichier servira d'abord dans la lutte contre la criminalité, lors de missions des forces de l'ordre comportant un risque d'atteinte à l'ordre public, à l'occasion de demandes d'acquisition de la nationalité française et de délivrance de titres de séjour et aussi lors d'une décision n de recrutement (...) à certains emplois,

"Toute personne individuellement désignée et spécialement habilitée" ayant eu accès à ces fichiers sera enregistrée et conservée pendant 5 ans.

La CNIL, consultée, a émis nombre de réserves

Des délais d'archivage supérieurs aux délais de prescription ;

Elle rappelle "droit à l'oubli".

Elle redoute un fichier truffé d'erreurs comme cel fut le cas avec le STIC. Pour un journaliste spécialiste, « ce fichier est une véritable usine à gaz" !

De possibles dérives : des contrôles soient effectués de manière abusive (sur des personnes postulant à des postes sensibles) ; des fuites de certaines informations sont à craindre".

Qui riait des inventaires à la Prévert, aux inventaires à la Guéant pleurera

On parlait d'usine à gaz, on dira aussi d'usine à la Guéant

On disait un travail de souillon, on dira aussi de certaines décisions, des décrets du 5 Mai

Avant de proclamer que charbonnier était maître chez, l'église en son église et l'état en l'état, la laïcité avait limité le pouvoir des puissances institutionnelles, peu importe leur nature, publique ou privée, sur les personnes. Le Chevalier de la Barre est exemplaire et la lettre aux instituteurs de J. Ferry un exemple à retenir.

Dans le cas rapporté, par maladresse ou par cynisme, le fichier TAJ est inquiétant dans certaines de ces dispositions et de son fonctionnement pour la démocratie.

16.05.2012

Le Monde.fr avec AFP |

Benoît XVI demande à M. Hollande "le respect de la vie »

Sortant de sa veillée pascale, le pape "Je demande à Dieu de vous assister pour que, dans le respect... etc, etc, etc ; ...et d'invoquer "l'abondance des bénédictions divines" sur le nouveau chef de l'Etat et l'ensemble des habitants de l'Hexagone. »

Peut-être qu'il aurait été un peu plus inspiré le Benoit à demander abondance de travail car avec un chômdu qui se fait obèse et nos poches anorexiques de plus en plus, ça nous aurait intéressé ! car question bénédictions, voilà des siècles qu'il sait plus faire ça, son grand barbu en son Élysée azuré.

18.05.2012

LE MONDE

Le retour à une "laïcité normale" ?

Hollande a multiplié les gages aux tenants d'une laïcité stricte. qui ont suscité chez les responsables des cultes et les partisans d'une laïcité plus ouverte un scepticisme teinté d'inquiétude.

"Présider la République, c'est être viscéralement attaché à la laïcité", a-t-il déclaré en précisant son échelle de valeurs : "La démocratie sera plus forte que les marchés, plus forte que l'argent, plus forte que les croyances, plus forte que les religions !" S'il ne les juge pas, il leur demande "le respect de l'espace public et de la dignité humaine, de l'égalité entre les femmes et les hommes". "Je laisse les religions tranquilles, a-t-il affirmé, car je ne voudrais pas qu'elles interfèrent dans le débat public."

L'entourage présidentiel...

P. Moscovici,, quand il était directeur de campagne, précisait que Hollande se montrera "pragmatique, peu désireux d'ouvrir des contentieux, très laïque mais capable d'évaluer des situations complexes".

M. valls défend une "laïcité exigeante", renvoie plutôt les religions et leurs manifestations à la sphère privée.

J.P. Mignard, ami, avocat catholique convaincu que les religions jouent dans la préservation du lien social est pour une "laïcité moderne", plus soucieuse de l'égalité homme-femme que de la séparation des Eglises et de l'Etat, fait historique "acquis".

Il y a aussi la ligne Glavany, un des initiateurs de la proposition d'inscrire la loi de 1905 dans la Constitution,

Et celle de francs-maçons, partisans d'une remise en cause du concordat en vigueur en Alsace et en Moselle.

En tout cas, Hollande, fera en sorte de se démarquer du président sortant qui, a surfé sur "*laïcité positive*", "*les racines chrétiennes*" de la France et emboitant le pas au F.N. pour dénoncer des comportements liés à la pratique de l'islam.

Des contours d'une laïcité normale...

De la laïcité "à géométrie variable", "l'instrumentalisation" des religions, dénoncées par M. Hollande passera-t-on à une "laïcité normale", logeant toutes les religions à la même enseigne ? Y trouvera-t-on quelques brins d'une "laïcité à l'ancienne", ignorante de l'évolution des religions et de leur poids dans la constitution des identités. "Il lui faudra comprendre que sur l'islam, l'enjeu dépasse le religieux", soupire un franc-maçon socialiste peu suspect de visée communautariste.

Et enfin ?

Aux yeux du camp laïque, le dossier-test sera sans nul doute l'inclusion de la loi de 1905 dans la Constitution. Alors, apaisement ? Mesure symbolique ? Forte attente sur la laïcité si chère à la gauche qui l'a portée, mais a été « raptée » sans vergogne instrumentalisée à des fins de stigmatisation par l'extrême droite.

Après une laïcité « laïcarde », une autre « ouverte », une encore « positive », une autre encore « je-ne-sais-quoi », ajoutons-y une laïcité etc », qu'est-ce qu'une laïcité « normale » Que serait une laïcité « anormale » ? à enfouir dans un asile ?

La laïcité est une, indivisible. Comme la République.

Elle vit tant qu'elle apporte ses réponses aux problèmes renouvelés de son temps, c'est à dire dans le respect de ses principes.

Un humain ne vaut pas par la couleur de sa peau, son sexe, son origine, sa position sociale, son génie, sa culture, son choix de vie qui le font exister individu. Mais parce qu'il est homme.

La laïcité se respecte et se réalise en respectant et en permettant à tout un chacun de réaliser ses potentialités humaines.

**Le monde blogs
22 mai 2012**

L'UOIF dans le collimateur de Manuel Valls au dîner du Crif de Marseille

Premier déplacement en province, le nouveau ministre de l'intérieur, en charge des cultes, s'est rendu au dîner annuel du Crif, lundi 21i.

Dans une allusion à l'UOIF, le ministre a indiqué qu'il n'accepterait pas la présence en France de « soi-disant théologiens, [il s'agit de Youssef Al-Qaradaoui, "connu pour ses fréquents propos antisémites, le jihad est un devoir pour tous les musulmans»]. qui prônent, que ce soit avec des mots durs ou avec des mots doux, la haine du juif » et estimé qu'il « était temps » pour « les

organisations qui les invitent » de « changer d'attitude » et de « respecter les lois de la République »...« dans la République, tout le monde a sa place, les Français de confession musulmane ne doivent pas être stigmatisés, ils sont la France et l'enrichissent »... "l'Etat n'avait pas à intervenir dans les convictions de chacun".

En tant que représentant de la République laïque, le ministre en charge des cultes n'a pas de jugement à énoncer sur la formation théologique d'un religieux – en ce cas, un ouléma reconnu sunnite- car c'est immiscer dans le fonctionnement interne d'une organisation religieuse et dans la conscience d'un individu donc tourner le dos et de façon absolue à la laïcité qu'il a à illustrer et à cultiver.

Comme personne privée Monsieur Valls Emmanuel pense et dit ce qu'il veut – mais attention aux téléphones portables, il peuvent créer de flacheux dégâts quant on est homme public

En tant que ministre de l'intérieur, il a la charge politique et l'obligation morale d'interdire le territoire de la république à tout propagateur de propos haineux ou raciste, d'appel à la violence et à tout fauteur de troubles avéré. Même si par ailleurs, c'est un théologien...

Pas de propos juste, pas d'action ajustée.

Mais des incompréhensions.

Pas la paix des consciences, mais la disharmonie entre les consciences. Et, à la clef, des dégâts polémiques.

COMMUNIQUE

Les juges de Lyon donnent à nouveau raison à la Libre Pensée : L'ADA ne percevra aucun centime !

Pour restaurer la basilique Saint-Augustin d'Hippone, une convention entre l'Association Diocésaine d'Algérie (ADA) à qui l'édifice appartient, la ville de Saint-Etienne, la wilaya d'Annaba et avait été approuvée par la région Rhône-Alpes. La subvention devait s'élever à 450 000 euros. La loi prévoit que les conventions de coopération décentralisée ne peuvent être conclues qu'avec des autorités locales étrangères, à l'exclusion de toute personne n'ayant pas ce caractère . ce que n'est pas l'ADA.

Le tribunal administratif de Lyon en a fait application pour l'annuler.

Voici une version défensive de la laïcité.

24 05 2012

Le Monde.fr avec AFP

Etat Norvégien et religion évangélique luthérienne : la séparation

Par 161 votes pour et 3 contre, la séparation de l'Eglise et de l'Etat sera officiellement en vigueur le 15 juin. Voyons cela

La famille royale devra néanmoins encore appartenir à l'Eglise norvégienne ;
l'Eglise norvégienne aura autorité pour nommer sa hiérarchie sans l'aval du gouvernement ;
elle recevra des fonds publics de la même manière que les autres Eglises ;
il ne sera plus obligatoire, ni pour la moitié du gouvernement ni pour le ministre des affaires ecclésiastiques, d'être membre de l'Eglise norvégienne.

L'Eglise norvégienne est favorable à la séparation. Elle compte quelques 4 millions de membres. Le pays 4,7 millions d'habitants.

Bienvenue !

Alors, le landernau français,

laïque ou pas laïque la Norvège ?

Plus ou moins que la Turquie d'Attaturc ?

28.05.2012
Le Monde.fr avec AFP
Les islamistes indonésiens annulent un concert de Lady Gaga

Pour le Front des Défenseurs de l'Islam : "Elle ne porte ni culottes ni soutien-gorge. Repens-toi Lady Gaga. Repens-toi. Tu devrais porter une abaya (robe ample) et un voile et arrêter de chanter des chansons toxiques".

À écouter les gens, on apprend à se poser des questions !

Ça voudrait-il donc dire que, sous leur religieuse abaya, leurs épouses vont sans culotte, sans soutien-gorge ? Mais c'est les livrer aux assauts pervers des chitans (diables) et des djinns surnois !

31.05.20
Le Monde.fr |
Le roi du Maroc donne 787 000 euros pour achever une mosquée en France

Eh oui ! La laïcité ne règne pas partout.

Et aussi, il s'agit de politique et de contrôle des consciences...

Au cujus regio cujus religio de jadis a succédé le dicton qui construit la mosquée la conduit...

01.06.2012
Le Monde.fr avec AFP
Procès de l'excision : les parents condamnés à de la prison ferme

Les parents de quatre jeunes filles excisées ont été condamnés aux assises de la Nièvre à deux ans pour le père et à dix-huit mois fermes pour la mère. Les parents étaient poursuivis pour "complicité de violence volontaire ayant entraîné une mutilation sur une mineure de moins de 15 ans par un ascendant". Ils encouraient une peine de vingt ans de réclusion.

L'acte est moralement plus condamnable encore qu'une « simple » mutilation physique infligée à une fillette. On a à faire là à une barbare interdiction définitive d'identité. Comment éradiquer ces coutumes qui ont certainement précédé la naissance des monothéismes qui n'ont pas réussi à y mettre fin ? Défi à relever...

12.06.2012
Le Monde.fr avec AFP
Excision : une étude souligne le succès de la chirurgie reconstructrice

"La reconstruction du clitoris est possible". Cette chirurgie peut améliorer le plaisir des femmes et diminuer leurs douleurs. Cela permet également aux femmes mutilées de récupérer leur identité".

Selon l'OMS, quelque trois millions de fillettes font l'objet chaque année de mutilations sexuelles. Au-delà de l'Afrique subsaharienne, la pratique est également présente au Proche Orient et dans les communautés immigrées originaires de ces pays installées en Europe ou en Amérique du nord.

Interdites en France et dans les autres pays occidentaux, les mutilations sont combattues par l'OMS et l'Unicef, notamment en raison des problèmes de santé qu'elles entraînent (infections urinaires, kystes, stérilité et risque accru de complication lors de l'accouchement.

En France, cette reconstruction chirurgicale est prise en charge par la Sécurité sociale française depuis 2004,

Excessivement chère dans les pays où l'excision sévit de façon endémique !

**Le Monde.fr avec AFP
12.06.2012**

Des Saoudiennes refoulées à Roissy pour refus d'ôter leur voile intégral

Interdites d'entrée sur le territoire français pour avoir refusé de montrer leur visage aux policiers lors du contrôle à la frontière,

Selon le ministère de l'intérieur, environ 300 femmes ont été verbalisées entre avril 2011 et avril 2012 pour avoir porté le voile intégral après l'entrée en vigueur de la loi.

Le ministre de l'intérieur a souligné que cette loi devait "être appliquée avec intelligence et discernement".

Pourquoi, en France, il y aurait des lois appliquées sans intelligence ni discernement ? Ou les lois sont mal écrites par des politiques sans intelligence ni discernement ou elles sont mal appliquées par des fonctionnaires sans intelligence ni discernement. Mais que devient le peuple dans ce bazar !

Nous avons un ministre de l'intérieur à la parole trop claire.



Les chroniques du Chevalier

Publication de l'association *Le Chevalier de la Barre*, association loi de 1901

Directeur de la Publication : Daniel Benichou

Rédacteur : **Guy Benedetti**